

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM233 AUTOMATISATION 2			
Code	TEOM2B33OM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rudy LEBEAU (rudy.lebeau@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de développer les connaissances en automatisation. Pour cela, les fonctions avancées de programmation en automate sont étudiées. Afin de faciliter le suivi et la maintenance, les bases du développement d'application de supervision sont abordées.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer.**
 - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques.**
 - 2.1 Elaborer une méthodologie de travail.
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel.**
 - 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations.**
 - 4.1 Respecter le code de bien-être au travail.
 - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.
- Compétence 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système automatisé dans un environnement industriel ou d'un bâtiment.**
 - 5.1 En choisissant une méthode d'analyse adaptée, exprimer une solution avec les formalismes appropriés.
 - 5.2 Sur base des spécifications issues de l'analyse, développer une solution logicielle.
 - 5.3 Sur base des spécifications issues de l'analyse, mettre en œuvre une architecture matérielle.
 - 5.4 Assurer la maintenance, le suivi et l'adaptation des choix technologiques qui ont été implémentés.
 - 5.5 Assurer la sécurité du système.

Acquis d'apprentissage visés

L'activité d'apprentissage "automatisation 2" a pour objectif d'amener l'étudiant à appliquer une méthode d'analyse, une structure et un langage approprié pour résoudre un problème d'automatisme. Il sera capable de mettre en œuvre les options choisies sur des automates de marques et modèles différents, d'en assurer la maintenance et de transmettre des informations claires concernant les modifications apportées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM2B33OMA Laboratoire d'automates 2

48 h / 3 C

Contenu

UNITY

- Étude du langage FBD
- Manipulation de données
 - INT
 - Real
 - Time
 - DT5
 - DDT
- Modification de programme

TIA

- Configuration de matériel
- Fonction logique de base
 - Cont
 - Log
 - SFC
- Notion de bloc
 - OB
 - FC
 - FB,DB
 - programmation de bloc avec paramètre
 - ...

Démarches d'apprentissage

Le cours s'articule autour de travaux dirigés. Sous la conduite de l'enseignant, les différentes théories expliquées sont mises en oeuvre. Au fur et à mesure, le travail prend consistance.

A la fin de la séance, l'étudiant doit compléter le travail commencé au cours.

Un stage de 4 jours sur les mini usines de Technocampus permet de confronter les étudiants à la réalité industrielle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de récupération est proposée durant la période de blocus et/ou en fin de quadrimestre.

Sources et références

Divers liens sont mis à disposition sur la plateforme

Des documents dans une langue étrangère pourront être utilisés

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents sont mis à disposition sur la plateforme.

les logiciels, en version didactiques, sont mis à disposition. ATTENTION : leur usage nécessite une version "WINDOWS PRO"

La version "cours" du travail est mise à disposition sur la plateforme en fin de séance.

Des documents dans une langue étrangère pourront être utilisés

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au premier quadrimestre (Q1)

- Formation "Mini-Usines": les 4 jours de formation + rapport font l'objet d'une évaluation qui intervient pour 30% des points. Cette cote n'est pas récupérable. L'absence même partielle, lors du stage entraîne l'attribution de la cote d'examen comme cote de stage
- Maquette "UNITY". Un travail individuel est demandé aux étudiants. Il intervient pour 20% des points. la remise tardive de ce travail et /ou le non respect des consignes entraîne une cote de ZERO pour le travail.
- Examen mixte: en fin de quadrimestre, un examen mixte est organisé: la cote intervient pour 50% du total

Une moyenne géométrique pondérée sera appliquée sur les différentes parties.

Au troisième quadrimestre (Q3)

- l'étudiant représente les parties en échec.
 - Formation "Mini-Usines": l'étudiant récupère la cote obtenue lors de son stage. En cas d'absence, le stage sera remplacé par un travail individuel à présenter lors de la session. 50% du total
 - Examen mixte : en fin de quadrimestre, un examen mixte est organisé: la cote intervient pour 50% du total

Une moyenne géométrique pondérée sera appliquée sur les différentes parties.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap + Trv	30/20			Trv	50
Période d'évaluation	Exm	50			Exm	50

Rap = Rapport(s), Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le **30 septembre 2023**.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).